

Numéro d'équipage :	REGLEMENT DU JEU « MEURTRE EN POLE POSITION »
------------------------------	--

1. PRÉAMBULE

L'ASSOCIATION « LES ROUTES DE L'ESPÉRANCE » ORGANISE UN JEU GRANDEUR NATURE DÉNOMMÉ « MEURTRE EN POLE POSITION ». CE JEU N'EST EN AUCUN CAS UNE ÉPREUVE SPORTIVE NI UNE COURSE DE VITESSE. IL A POUR FINALITÉ DE PERMETTRE À DES COLLECTIONNEURS DE VOITURES ANCIENNES DE FAIRE ROULER LEURS VÉHICULES ET DE LES METTRE EN VALEUR TOUT EN PARTICIPANT À UNE ACTIVITÉ LUDIQUE SOUS FORME D'UNE ENQUÊTE IMAGINAIRE. LE JEU EST ORGANISÉ DE FAÇON À QUE CE CHAQUE PARTICIPANT PUISSE PARTICIPER AU PARCOURS BALISÉ DANS DE BONNES CONDITIONS. IL SE DÉROULE SUR ROUTE OUVERTE AU PUBLIC, DANS LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE, AVEC LE SOUCI DE NE PAS PERTURBER LA CIRCULATION DES AUTRES USAGERS NI LA TRANQUILLITÉ DES RIVERAINS.

2. ORGANISATION ET DIRECTION

ASSOCIATION CARITATIVE « LES ROUTES DE L'ESPÉRANCE », N° W343033825, 55 RUE DU MAS DE VERCHANT, 34170 CASTELNAU-LE-LEZ.

PRÉSIDENT : PIERRE MOIGNET

VICE-PRÉSIDENT : EMMANUEL RICAN

3. DESCRIPTION

IL S'AGIT D'UN JEU GRANDEUR NATURE AU COURS DUQUEL DES ÉQUIPAGES, COMPOSÉS D'UNE AUTOMOBILE ANCIENNE, UN CHAUFFEUR ET ÉVENTUELLEMENT DES PASSAGERS, SE RENDENT EN VOITURE À DIFFÉRENTS LIEUX IDENTIFIÉS POUR RÉSOUDRE DES ÉNIGMES, SUR UNE DISTANCE TOTALE D'ENVIRON 50 KM. LE JEU SE TERMINE PAR UN REPAS AVEC TOUS LES PARTICIPANTS.

4. PARTICIPATION SUR INSCRIPTION

• INSCRIPTION

PRÉVENTE AVEC TARIF PRÉFÉRENTIEL JUSQU'AU 8 MARS : 49 €

TARIF NORMAL JUSQU'AU JOUR DE L'ÉVÈNEMENT (DATE) : 59 € (SAUF EXCEPTION : MEMBRES WB TARIF 49€)

L'INSCRIPTION LE JOUR DE L'ÉVÈNEMENT EST IMPOSSIBLE.

• INSCRIPTION SUR INTERNET

[HTTP://WWW.LESROUTESDELESPERANCE.FR](http://www.lesroutesdelesperance.fr)

• DON INCLUS

LE PRIX DE VENTE INCLUT UN DON DÉDIÉ À LA CAUSE DES ENFANTS ET ADOLESCENTS ATTEINTS DU CANCER. UNE ATTESTATION DE DON PEUT ÊTRE DÉLIVRÉE PAR L'ASSOCIATION SUR SIMPLE DEMANDE.

• NOMBRE MAXIMUM D'ÉQUIPAGES : 25 VÉHICULES / 40 PERSONNES

LE NOMBRE DE PASSAGERS PAR VÉHICULE DOIT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE CONFORME AUX PRESCRIPTIONS DU CONSTRUCTEUR.

• JUSTIFICATIFS OBLIGATOIRES À FOURNIR AU JOUR DE L'ÉVÈNEMENT

VEUILLEZ VOUS REPORTER À LA SECTION DÉDIÉE AUX CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUE POUR PRENDRE CONNAISSANCE DE LA LISTE DES JUSTIFICATIFS À FOURNIR. UN DOSSIER INCOMPLET ENTRAÎNE L'EXCLUSION DU JEU SANS REMBOURSEMENT.

• DÉSISTEMENT

TOUT DÉSISTEMENT AVANT LE 8 MARS EST REMBOURSÉ À 100%.

AUCUN REMBOURSEMENT N'EST EFFECTUÉ APRÈS CETTE DATE.

5. CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

ILS PERMETTRONT DE S'ASSURER DE LA BONNE IDENTIFICATION DU VÉHICULE ET DE LA CORRESPONDANCE AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION. LORS DE SON ARRIVÉE, LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE DEVRA ÊTRE EN MESURE DE PRÉSENTER À L'ORGANISATION LES DOCUMENTS SUIVANTS :

• PERMIS DE CONDUIRE DU CONDUCTEUR EN COURS DE VALIDITÉ

• PERMIS DE CONDUIRE EN COURS DE VALIDITÉ DE TOUT CONDUCTEUR REMPLAÇANT

• L'AUTORISATION PAR ÉCRIT DU PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE S'IL N'EST PAS À BORD

• CARTE GRISE EN COURS DE VALIDITÉ

• ATTESTATION D'ASSURANCE DU VÉHICULE, EN COURS DE VALIDITÉ

• CERTIFICAT DE CONTRÔLE TECHNIQUE EN COURS DE VALIDITÉ

6. CONTRÔLES TECHNIQUES

TOUS LES VÉHICULES PARTICIPANTS DOIVENT ÊTRE EN CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR AINSI QU'AVEC LE PRÉSENT RÈGLEMENT. L'ORGANISATION EFFECTUERA SUR CHAQUE VÉHICULE ENGAGÉ DES CONTRÔLES ET VÉRIFICATIONS SUR L'APPARENCE EXTÉRIEURE, À SAVOIR :

- ÉTAT SATISFAISANT DES PNEUMATIQUES
- FONCTIONNEMENT DE L'ÉCLAIRAGE, CLIGNOTANTS, ESSUIE-GLACES
- IMPACT SONORE DU MOTEUR CONFORME À LA RÉGLEMENTATION
- CHAQUE CONDUCTEUR PARTICIPANT A L'OBLIGATION DE S'ASSURER QUE SON VÉHICULE RESPECTE TOUT ÉLÉMENT DE SÉCURITÉ, PENDANT TOUTE LA DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT, ET NOTAMMENT :
- NIVEAU DE LIQUIDE DE FREIN
- ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ
- PORT PAR TOUS LES PASSAGERS, DURANT L'ÉVÈNEMENT, DE LA CEINTURE DE SÉCURITÉ
- PRÉSENCE D'UN CRIC, ROUE DE SECOURS, TRIANGLE DE SÉCURITÉ
- EXTINCTEUR À POUDRE D'UN KG MINIMUM EN COURS DE VALIDITÉ

7. ACCUEIL ET DÉROULEMENT

• A PARTIR DE 9H : ACCUEIL, CONTRÔLES ADMINISTRATIFS

• 09H45 : DISCOURS ET PRÉSENTATION DU JEU

• 10H : DÉPART DES ÉQUIPAGES

• 12H45 : FIN DU JEU

• 13H : ANNONCE DU PODIUM

• 13H15 : DÉJEUNER CONVIVIAL

8. SIGNE DISTINCTIF

L'ORGANISATION POURRA FOURNIR À CHAQUE ÉQUIPAGE UN SIGNE DISTINCTIF AU COULEUR DE L'ASSOCIATION OU DU JEU, POUVANT ÊTRE APPOSÉ VISIBLEMENT DERRIÈRE LE PARE-BRISE À L'AVANT DU VÉHICULE, SANS QUE CE DERNIER NE GÊNE LA VISIBILITÉ DU CONDUCTEUR.

9. ASSURANCES

UNE POLICE D'ASSURANCE « RESPONSABILITÉ CIVILE » SERA SOUSCRITE PAR L'ORGANISATION AFIN DE GARANTIR LES CONSÉQUENCES PÉCUNIAIRES POUVANT INCOMBER À L'ORGANISATION OU AUX PARTICIPANTS. LE CONDUCTEUR DU VÉHICULE ET SON PROPRIÉTAIRE RESTENT LES SEULS RESPONSABLES DES DÉGÂTS MATÉRIELS POUVANT SURVENIR À SON VÉHICULE, À LUI-MÊME OU À SES PASSAGERS, CEUX-CI N'ÉTANT EN AUCUNE CAS SOUS LA RESPONSABILITÉ DE L'ORGANISATION. IL APPARTIENT AUX PARTICIPANTS DE VÉRIFIER AUPRÈS DE LEUR ASSUREUR QUE LEUR POLICE D'ASSURANCE EST BIEN VALIDE PENDANT LA DURÉE DE L'ÉVÈNEMENT.

10. RÈGLES DE BONNE CONDUITE ET RÈGLEMENT

LA PARTICIPATION AU JEU ENTRAÎNE L'ACCEPTATION PAR TOUT PARTICIPANT DES TERMES DU PRÉSENT RÈGLEMENT. CHAQUE PARTICIPANT DÉCHARGE L'ASSOCIATION ORGANISATRICE AINSI QUE SES MEMBRES DE TOUTE RESPONSABILITÉ À SON ÉGARD ET À CELUI DE SES BIENS. L'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER OU D'ANNULER LE JEU EN TOUT OU PARTIE, DE FAÇON DISCRÉTIONNAIRE ET SANS JUSTIFICATION, DURANT L'ÉVÈNEMENT. TOUT PARTICIPANT PEUT ÊTRE EXCLUS DE FAÇON DISCRÉTIONNAIRE NOTAMMENT SI L'ORGANISATION ESTIME QU'IL REPRÉSENTE UN DANGER QUELCONQUE POUR LA SÉCURITÉ.

11. RECOMMANDATIONS ET SANCTION

CHAQUE PARTICIPANT S'OBLIGE À ADOPTER UNE CONDUITE DOUCE, NON DANGEREUSE, ET OBSERVE LA PLUS STRICTE VIGILANCE QUANT À LA SÉCURITÉ DE SON VÉHICULE, DE SES PASSAGERS, ET DES USAGERS DE LA VOIE PUBLIC.

CHAQUE PARTICIPANT S'ENGAGE FORMELLEMENT À RESPECTER DE FAÇON SCRUPULEUSE LE CODE DE LA ROUTE. CHAQUE CONDUCTEUR S'ASSURE DU BON REMPLISSAGE DE SA JAUGE À ESSENCE. L'INTERVENTION D'UN TIERS (DÉPANNEUSE, GARAGISTE, ETC.) PAR L'ORGANISATION FERAIT L'OBJET D'UN REMBOURSEMENT DES FRAIS ENGAGÉS PAR L'ASSOCIATION PAR TOUT PARTICIPANT IMPLIQUÉ. L'ORGANISATION PEUT PRONONCER, PAR LA VOIE DE SON PRÉSIDENT OU DE SON VICE-PRÉSIDENT L'EXCLUSION IMMÉDIATE ET DÉFINITIVE DE TOUT PARTICIPANT, SANS REMBOURSEMENT, NOTAMMENT EN CAS DE CONDUITE DANGEREUSE, INFRACTION AU CODE DE LA ROUTE, VITESSE EXCESSIVE, COMPORTEMENT INAMICAL ENVERS L'ORGANISATION, LES AUTRES PARTICIPANTS, LES USAGERS DE LA VOIE PUBLIC, LES FORCES DE L'ORDRE.

LA PARTICIPATION AU JEU NE CONFÈRE AUCUNE PRIORITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE.

12. ALCOOLS ET STUPÉFIANTS

LA CONSOMMATION D'ALCOOL OU DE STUPÉFIANTS EST STRICTEMENT INTERDITE DURANT LE DÉROULEMENT DU JEU. L'ORGANISATION PEUT PROCÉDER À DES CONTRÔLES D'ALCOOLÉMIE SI ELLE L'ESTIME NÉCESSAIRE, ET PEUT ÉGALEMENT PRÉVENIR LES AUTORITÉS EN CAS DE DÉSAGRÈMENT. L'ORGANISATION PEUT EXCLURE TOUT PARTICIPANT POUR CE MOTIF.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DE CHAQUE PARTICIPANT

Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1

FICHE DE CONTRÔLE ADMINISTRATIF
(à remplir par l'organisation lors de l'accueil)

Numéro d'équipage	
Numéro d'immatriculation :	
Numéro de téléphone :	
Nom du conducteur principal :	
Le conducteur est propriétaire du véhicule :	☐ OUI ☐ NON (→ fournir attestation « c »)

Toutes les cases doivent être cochées pour valider une inscription !

A	☐	Signature du règlement du jeu « Meurtre en pole position » (au dos)
B	☐	Présentation du permis de conduire du chauffeur en cours de validité
	☐	Présentation du permis de conduire en cours de validité du chauffeur remplaçant
C	☐	Autorisation par écrit du propriétaire du véhicule si conducteur non-propriétaire
D	☐	Carte grise en cours de validité
E	☐	Attestation d'assurance du véhicule, en cours de validité
F	☐	Certificat de contrôle technique en cours de validité

Dossier complet → Fournir le carnet de route.

SIGNATURE OBLIGATOIRE DE CHAQUE PARTICIPANT

Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1	Participant 1